

COMMISSION POUR LES RELATIONS HUMAINES DE LOUISVILLE METRO

Qui est protégé?

La **Loi sur l'Équité au Logement** interdit la discrimination dans la vente, le leasing, et la location de logement et dans tout autre aspect de la demande de crédit à cause de :

- ⤴ Race ou couleur de peau
- ⤴ Nationalité d'origine
- ⤴ Religion
- ⤴ Sexe
- ⤴ Statut Familial (incluant enfants de moins de 18 ans vivant avec les parents ou les gardiens légaux, femmes enceintes, et personnes sécurisant la garde d'enfant de moins de 18 ans.)
- ⤴ Handicape (Invalidité)

L'ordonnance de Louisville Métro mandate aussi les catégories protégées suivantes :

- ⤴ Orientation Sexuel
- ⤴ Identité Sexuelle

Quels Logements sont-ils Couverts?

La Loi sur l'Équité au Logement couvre la plupart des logements.

Dans certaines circonstances, la Loi sur l'Équité au logement exempte :

- ⤴ Les habitations occupées par le propriétaire avec pas plus de 4 appartements ,
- ⤴ Habitation pour une famille vendu ou louée sans l'aide d'un agent immobilier,
- ⤴ Logement qui est destiné pour les 55 ans et plus,
- ⤴ Logement opéré par des organisations et clubs privés qui limitent l'occupation à leurs membres.

Cependant, sous l'ordonnance de Louisville Métro, une plainte pour discrimination peut être déposée pour n'importe quel logement ou transaction pour un logement qui n'est pas occupé par son propriétaire

Qu'est-ce qui est interdit?

Dans la Vente et la Location d'un Logement; Personne ne peut entreprendre les actions suivantes basées sur les classes protégées :

- ⤴ Refuser de louer ou de vendre un logement
- ⤴ Refuser de négocier pour un logement
- ⤴ Rendre le logement indisponible
- ⤴ Refuser une habitation
- ⤴ Établir des termes, conditions ou privilèges différents pour la vente ou la location d'un logement
- ⤴ Donner des services et commodités différents
- ⤴ Refuser de dire faussement que le logement est disponible pour inspection, vente ou location
- ⤴ Pour profit, persuader les propriétaires de vendre ou de louer (manipuler le marché)
- ⤴ D'imprimer, ou de publier, (ou de causer une chose de la sorte) toute notification, déclaration, ou publicité, regardant la vente ou location d'une habitation qui indique toute préférence, limitation, ou discrimination basées sur les classes protégées listées ci-dessus, ou une intention pour faire une telle préférence, limitation, ou discrimination.

Que faire si Vous avez un Handicape?

Si vous-même ou quelqu'un qui vous est associé :

- ⤴ A un handicap mental ou physique (incluant surdité, infirmité visuelle et de mobilité, SIDA, Complexe lié au SIDA et retard mental) qui limite de façon substantielle une ou plus des activités vitales majeures. (Ou à la preuve d'un tel handicap)

Si c'est le cas, votre propriétaire ne devrait pas :

- ⤴ Refuser de vous laisser faire des modifications dans votre logement ou dans les zones communes, à vos frais , si nécessaire pour la personne handicapée pour utiliser le logement (Quand raisonnable, le propriétaire peut permettre des changements seulement si vous êtes d'accord pour restaurer la propriété dans son état d'origine au moment où vous avez emménagé.)

Que faire si Vous avez un Handicape ?

- ⤴ Refuse d'accommoder de façon raisonnable dans les règles, pratiques ou services si nécessaire pour la personne handicapée afin d'utiliser le logement

Exemple ; Un bâtiment où les animaux domestiques ne sont pas autorisés doit autoriser un locataire aveugle à garder un chien-guide d'aveugle .

Exemple : Un complexe d'appartements qui offre aux locataires des places de parking amples et non-assignées doit honorer une demande de la part d'un locataire ayant une infirmité pour une place de parking réservée proche de son appartement si nécessaire pour assurer qu'il puisse avoir accès à son appartement.

***Cependant, un logement ne doit pas être mis à disposition d'une personne pausant une menace directe à la santé et la sécurité des autres ou qui fait usage de drogues illégales.

Opportunités de Logement pour les Familles

A moins qu'un bâtiment ou une communauté qualifie comme habitation pour personnes âgées, il ne doit pas discriminer sur la base du statut familial- familles dans lesquelles vivent un enfant ou plus de moins de 18 :

- ⤴ Un parent
- ⤴ Une personne qui a la garde d'un ou plusieurs enfants, ou
- ⤴ La personne désignée d'un parent ou gardien légal, avec la permission du parent ou du gardien légal.

Le statut de protection familial s'applique aussi pour les femmes enceintes et toute personne ayant la garde légale d'un mineur.

Exemption :Le Logement pour les personnes âgées est exempt de l'interdiction contre la discrimination due au statut familial ; si :

Opportunités de Logement pour les Familles

- ⤴ Le Secrétaire du HUD—Le Ministère pour le Développement Urbain et le Logement a déterminé que c'est spécifiquement désigné pour et occupé par des personnes âgées sous un programme Fédéral, d'État ou du gouvernement local.
- ⤴ C'est occupé uniquement par des personnes de 62 ans et plus
- ⤴ Cela loge au moins une personne qui a 55 ans ou plus dans au moins 80 pour cent

des appartements occupés, et adhère à la règle qui a dessein de loger des personnes qui ont 55 ans ou plus.

Pour plus d'Aide

Vous pouvez contacter la Commission pour les Relations Humaines de Louisville Métro au 502-574-3631 :

- ⤴ Si vous avez l'impression que vous avez été discriminé sur la base de votre race, couleur de peau, origine nationale, sexe, age, religion, handicap, statut familial, orientation sexuelle ou identité sexuelle.
- ⤴ Si vous avez des questions à l'égard des lois du logement équitable.

Ou, vous pouvez compléter le formulaire ci-dessous et poster cette brochure à l'adresse donnée au dos de cette brochure :

Nom du client :

Adresse :

Ville, État, Code Postal :

No. de Téléphone dans la Journée :

No. de Téléphone dans la Soirée :

Adresse de courriel :

Langue Natale :

Cochez SVP la case qui montre où votre discrimination a eu lieu :

Logement

Logement Public

Emploi



Louisville Metro Human Relations Commission
410 West Chestnut Street, Suite 300A
Louisville, KY 40202



LOUISVILLE METRO

COMMISSION POUR LES RELATIONS HUMAINES

Veut que vous...



Connaissez Vos Droits

LOGEMENT EQUITABLE

410 W. Chestnut Street, Suite 300A

Louisville, KY 40202

574-3631 Téléphone • 574-3577 fax

574-4332 TDD hrc@louisvilleky.gov

